Chapitre 2

Tendances récentes de l'émigration marocaine

Ce chapitre analyse les flux de migrations récentes en provenance du Maroc, ainsi que les intentions d'émigrer observées dans la population marocaine. Le flux de migration du Maroc vers les pays de l'OCDE est comparé aux flux provenant d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA), et son évolution est étudiée au regard de l'évolution des changements de flux vers les pays de destination. En utilisant des données d'enquêtes internationales, le chapitre présente ensuite les résultats sur les intentions d'émigrer du Maroc, également pour certains groupes spécifiques de la population ainsi que par rapport aux autres pays de la région MENA. Une attention particulière est accordée au lien entre les intentions d'émigration et la situation du marché du travail au Maroc.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Le présent chapitre s'appuie sur les données relatives aux flux migratoires annuels pour présenter l'évolution de l'émigration marocaine au cours des dernières années. Puisque ces flux sont imputables à des décisions d'émigration récentes, ils sont représentatifs des comportements d'émigration actuels. À l'inverse, les chiffres évoqués dans le chapitre précédent correspondent au cumul des flux d'émigration sur une longue période, et résultent souvent d'un contexte historique particulier. Pour mieux comprendre les déterminants des flux d'émigration récents, ce chapitre présente également des données sur la composition démographique et socioéconomique des flux en 2012. Une analyse détaillée des données d'une enquête sur les intentions d'émigration de la population marocaine donne un aperçu de ce que pourraient être les futurs flux migratoires, notamment de certains groupes démographiques. Bien que dans la plupart des cas, les intentions d'émigration ne se concrétisent pas, elles sont liées aux flux d'émigration observés et permettent de comparer les intentions d'émigration de groupes démographiques spécifiques.

Un recul de l'émigration marocaine après la crise économique

La Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales fournit des données annuelles sur les flux migratoires légaux de migrants permanents et temporaires (migrants permanents uniquement dans le cas des États-Unis, voir chapitre 1, encadré 1.2). Puisque les flux migratoires irréguliers ne sont pas observés et ne peuvent pas être pris en compte, les flux migratoires légaux sont nécessairement inférieurs aux flux migratoires réels. Dans le cas du Maroc, les flux migratoires irréguliers ont pu être considérables, notamment à destination des pays européens. Les autorités marocaines ont mis en œuvre des actions tant au plan national qu'en coopération avec l'Union européenne pour réduire les flux migratoires irréguliers (Natter, 2013 et Lahlou, 2015 donnent des aperçus de ces politiques). Il est toutefois possible que les flux migratoires irréguliers aient rebondi en 2014/15 : des ressortissants marocains ont pu légalement voyager en Turquie sans visa et intégrer ensuite le flux migratoire sur la route des Balkans, souvent en déclarant la nationalité syrienne (FRONTEX, 2016).

Les flux migratoires annuels légaux du Maroc vers la zone OCDE ont augmenté après 2000 pour culminer à près de 160 000 personnes en 2008 (voir graphique 2.1). De 2008 à 2014, toutefois, les flux annuels vers la zone OCDE ont régulièrement diminué pour s'établir à 80 000 personnes en 2014 – soit moitié moins qu'en 2008. Il s'agissait des flux les plus bas jamais enregistrés vers la zone OCDE depuis 2000. Il apparaît donc que la longue tendance à la hausse observée jusqu'en 2008 a laissé la place à une longue tendance à la baisse. Plus récemment toutefois, de 2012 à 2014, cette baisse des flux annuels a ralenti.

Graphique 2.1. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance de quelques pays d'origine, 2000-14

Entrées annuelles par nationalité (tous âges), en milliers

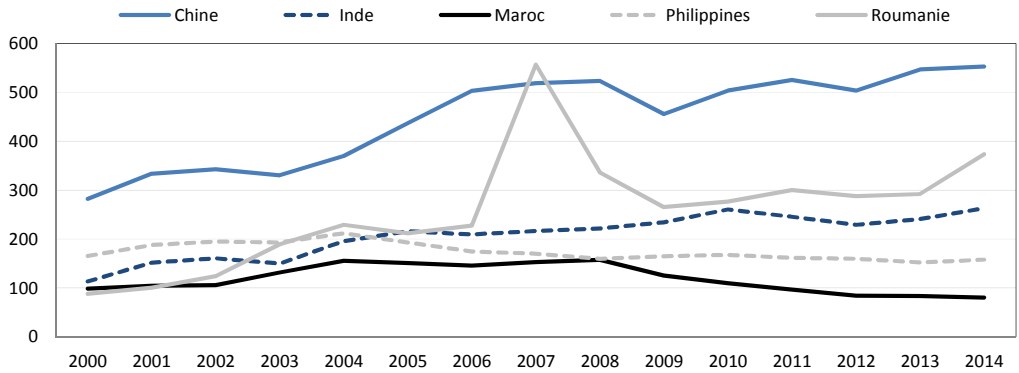

Note : Les données pour les années 2013 et 2014 sont provisoires car l'information nécessaire n'est pas encore disponible pour tous les pays de l'OCDE. Les chiffres présentés sont la somme des entrées brutes standardisées pour les pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

Bien que les flux d'émigration au départ du Maroc aient diminué de 20 % sur la période 2000-14, ceux au départ d'autres pays d'origine majeurs ont fortement augmenté (voir graphique 2.1). Les flux d'émigration au départ de la Chine et de l'Inde ont augmenté de 100 et de 130 % respectivement au cours de cette même période. La Roumanie est un cas particulier : l'émigration a plus que triplé dans ce pays entre 2000 et 2014, stimulée en partie par son adhésion à l'Union européenne – comme le montrent les flux d'émigration inhabituellement élevés en 2007, année lors de la laquelle la Roumanie a rejoint l'Union européenne.

Par conséquent, le Maroc ne fait plus partie des dix principaux pays d'origine des flux d'émigration à destination des pays de l'OCDE. D'après les données ayant servi à établir le graphique 2.1, seuls cinq pays affichaient des flux d'émigration à destination des pays de l'OCDE supérieurs à ceux du Maroc en 2000 : la Chine, le Mexique, les Philippines, l'Inde et la Pologne. En 2014, les flux au départ de la Roumanie, de l'Italie, du Viet Nam, du Royaume-Uni et de l'Allemagne ont également dépassé ceux au départ du Maroc. Toutefois, la hausse des flux d'émigration n'a pas concerné l'ensemble des principaux pays d'origine : comme dans le cas du Maroc, les flux d'émigration au départ des Philippines comptaient parmi les

plus élevés en 2000 avant d'afficher une tendance à la baisse (de 4 % sur la période 2000-14).

Le Maroc n'est plus le pays MENA affichant les flux d'émigration les plus élevés à destination des pays de l'OCDE

Jusqu'en 2013, le Maroc était le pays MENA affichant les flux migratoires les plus élevés à destination des pays de l'OCDE. Entre 2001 et 2008, 100 000 à 160 000 ressortissants marocains ont émigré vers un pays de l'OCDE chaque année, alors que les flux au départ d'autres pays MENA étaient systématiquement inférieurs à 50 000 personnes par an (voir graphique 2.2). Mais dans la mesure où les flux d'émigration au départ du Maroc ont diminué sur la période 2000-14, alors que les flux d'émigration au départ d'autres pays de la région MENA ont augmenté, leurs niveaux ont convergé. En 2014, les flux au départ du Maroc étaient environ deux fois supérieurs à ceux au départ de l'Algérie et de l'Égypte. Lorsque les flux au départ du Maroc ont culminé en 2008, ils étaient environ quatre fois plus élevés que les flux au départ d'Algérie et six fois plus élevés que ceux au départ d'Égypte. De même, en 2008, les flux au départ du Maroc étaient plus de sept fois supérieurs aux flux au départ de Tunisie, mais n'étaient plus que trois fois supérieurs en 2014.

Graphique 2.2. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance de quelques pays MENA, 2000-14

Entrées annuelles par nationalité (tous âges), en milliers

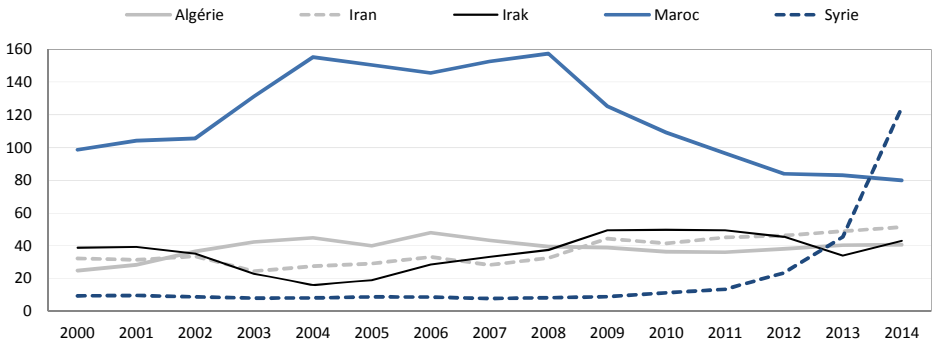

Note : Les chiffres sont la somme des entrées brutes standardisées pour les pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles. Les données pour les années 2013 et 2014 sont provisoires car l'information nécessaire n'est pas encore disponible pour tous les pays de l'OCDE.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

En 2014, les flux au départ de la Syrie, qui augmentent rapidement depuis 2011 en raison des conflits et de la violence qui règnent dans ce pays, ont dépassé ceux au départ du Maroc (voir graphique 2.2). Toutefois, les flux d'émigration ont fortement augmenté dans l'ensemble des pays de la région MENA, bien qu'à un rythme plus lent que les flux syriens : en 2014, sur la base des mêmes données que celles présentées dans le graphique 2.2, 51 000 personnes ont quitté l'Iran (+60 % par rapport à 2000), 43 000 ont quitté l'Irak (+11 %), 41 000 l'Algérie (+64 %), 25 000 la Tunisie (+76 %) et 15 000 le Liban (+28 %) pour rejoindre la zone OCDE. Après la Syrie, c'est l'Égypte qui a enregistré le taux de croissance le plus élevé (38 000 personnes en 2014, +130 % par rapport à 2000), vraisemblablement en raison de l'agitation qui règne dans ce pays également. D'après Fargues et Fandrich (2012), la hausse des flux d'émigration au départ des pays de la région MENA n'est pas une conséquence du Printemps arabe, mais s'inscrit davantage dans le cadre d'une tendance continue à la hausse. Toutefois, il convient de noter que les principaux flux au départ de la région MENA ne suivent pas nécessairement la même évolution, comme le montre le graphique 2.2. Les flux d'émigration au départ du Maroc suivent une évolution similaire à ceux au départ de l'Algérie, et les flux d'émigration au départ de l'Iran et de l'Irak semblent également suivre à peu près la même tendance.

La chute des flux à destination de l'Espagne est plus déterminante que la stabilité ou la hausse des flux vers d'autres destinations

Le graphique 2.3 présente l'émigration marocaine vers les principaux pays de destination identifiés dans le chapitre 1 comme les dix pays de l'OCDE où résident le plus d'émigrés marocains. Ce sont ces mêmes pays qui ont accueilli le plus de ressortissants marocains au cours des dernières années, à deux exceptions près. Les données relatives aux flux marocains à destination du Royaume-Uni ne sont pas disponibles, et les flux à destination d'Israël sont très faibles depuis 1998 (moins de 200 personnes). Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 1 (voir encadré 1.3), l'émigration marocaine à destination d'Israël remonte à des décennies. Globalement, toutefois, les pays de l'OCDE où résident le plus d'émigrés marocains continuent à recevoir la majorité des flux au départ du Maroc.

Graphique 2.3. Entrées de migrants marocains dans les principaux pays de destination, 1990-2014

Entrées annuelles de ressortissants marocains (tous âges) par pays de destination, en milliers

A. Entrées annuelles supérieures à 10 000 B. Entrées annuelles inférieures à 10 000

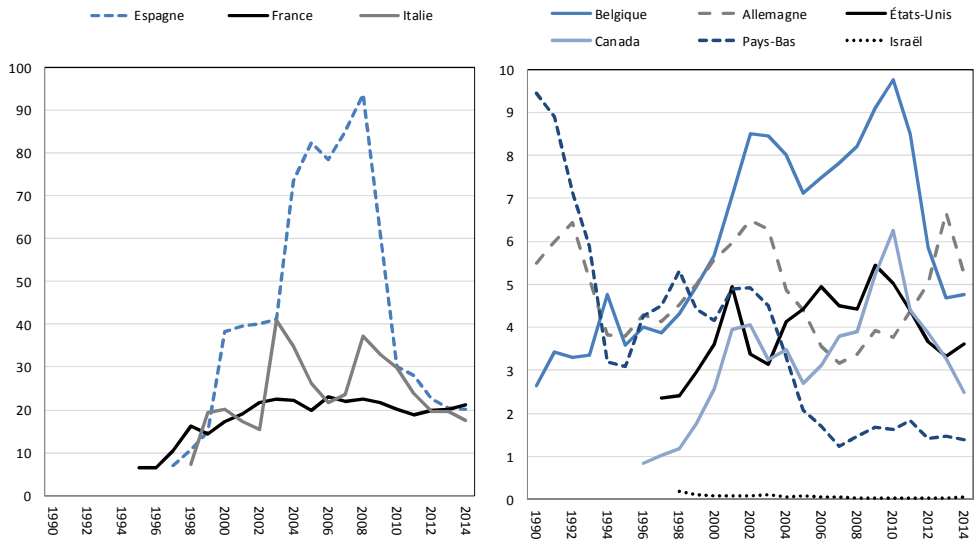

Note : Les données correspondent aux entrées brutes. Cette information n'est pas disponible pour le Royaume-Uni. Les séries sont discontinues quand l'information est manquante pour certaines années. Les données pour les États-Unis excluent les migrants temporaires.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

L'évolution la plus marquante des flux marocains en direction des principaux pays de destination est la baisse des flux migratoires vers l'Espagne qui a succédé à une hausse spectaculaire sur la période 2002-10 (voir partie A du graphique 2.3). De 2003 à 2008, les flux annuels à destination de l'Espagne ont augmenté de plus de 50 000 personnes – une hausse de près de 130 % par rapport au niveau de 2003 – avant de diminuer de plus de 60 000 personnes entre 2008 et 2010. Cette baisse résulte vraisemblablement de la dégradation des perspectives d'emploi en Espagne durant la crise économique, qui a rendu l'Espagne moins attractive (voir Arango et González Quiñones, 2009). Étant donné leur niveau absolu, la baisse des flux d'émigration du Maroc vers l'Espagne est le principal déterminant de l'évolution des flux totaux d'émigration du Maroc vers la zone OCDE (voir graphique 2.2). De fortes baisses sont également observées à destination de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas, mais

l'ampleur absolue de ces variations est bien moindre que la variation des flux à destination de l'Espagne. Outre les dix principaux pays de destination, trois nouveaux groupes de pays de destination ont émergé : les pays nordiques (à l'exception de l'Islande), l'Autriche et la Suisse, et le Japon et la Corée. Ces pays attirent un nombre faible mais croissant d'émigrés marocains (voir tableau 2.A1.1 en annexe).

Pour un certain nombre de pays de l'OCDE, des données par nationalité sont disponibles tant sur les flux migratoires au départ du Maroc que sur ceux à destination du Maroc. Pour ces pays – qui incluent la moitié des principaux pays de destination – il est possible de déterminer les flux migratoires nets des ressortissants marocains en soustrayant le flux de ressortissants marocains à destination du Maroc au flux de ressortissants marocains au départ du Maroc. Les flux nets au départ du Maroc sont positifs lorsque les ressortissants marocains sont plus nombreux à émigrer vers un pays de l'OCDE spécifique qu'à en revenir ; dans le cas inverse, les flux nets sont négatifs. Le tableau 2.A1.2 en annexe présente les informations disponibles sur les flux migratoires nets du Maroc vers les pays de l'OCDE ; jusqu'à présent, les flux nets les plus importants sont observés pour l'Espagne et pour l'Italie.

Alors que les flux migratoires nets du Maroc vers l'Espagne étaient relativement élevés entre 2002 et 2009, la situation s'est inversée (voir graphique 2.4). Entre 2010 et 2014, les flux de l'Espagne vers le Maroc étaient plus importants que ceux du Maroc vers l'Espagne, culminant à 27 000 personnes (en 2013). Les flux nets vers l'Espagne ont commencé à diminuer en 2008, principalement du fait de la baisse des flux bruts au départ du Maroc à partir de 2008. Les sorties de ressortissants marocains observées au départ de l'Espagne ont augmenté lentement en comparaison, passant de 34 000 en 2008 à 38 000 en 2010 (d'après la Base de données sur les migrations internationales). Ces sorties ont atteint 47 000 en 2013 avant de retomber à 32 000 en 2014. S'appuyant sur les données d'une enquête sur les migrants réalisée en Espagne en 2007, Arango et González Quiñones (2009) soulignent qu'un nombre particulièrement restreint d'émigrés originaires du Maroc ont fait part de leur intention de quitter l'Espagne, et qu'aucun d'entre eux n'a participé au programme d'aide au retour en 2008. Wahba (2013) confirme que les programmes d'aide au retour espagnols sont peu utilisés par les émigrés marocains. Il est toutefois possible que les sorties de ressortissants marocains n'aient pas toutes été observées au cours des dernières années.

Graphique 2.4. Entrées nettes de migrants marocains en Italie et en Espagne, 2002-14

Entrées annuelles nettes de ressortissants marocains (tous âges), en milliers

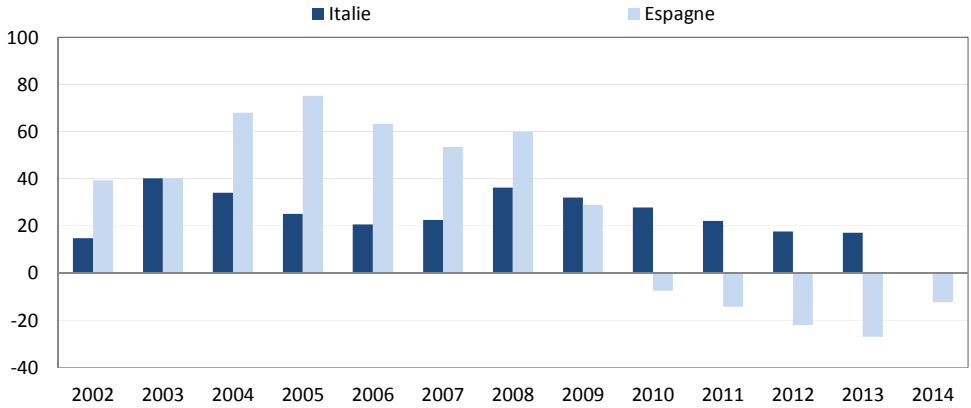

Note : Les données correspondent à la différence entre les entrées brutes annuelles et les sorties brutes annuelles des ressortissants marocains tous âges confondus. Les données pour l'Italie en 2014 ne sont pas encore disponibles. Le niveau des entrées est présenté dans le tableau 2.A1.2 de l'annexe.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

Les flux nets du Maroc vers l'Italie étaient généralement inférieurs aux flux nets vers l'Espagne entre 2002 et 2008 (voir graphique 2.4). Bien que les flux nets vers l'Italie aient également considérablement diminué par rapport à leur niveau de 2008, ils sont restés positifs. Il en va de même pour les flux nets du Maroc vers la Belgique, alors que les flux nets vers les Pays-Bas sont restés globalement stables au cours des dernières années (voir tableau 2.A1.2 en annexe). Seuls les flux nets vers l'Allemagne ont considérablement augmenté au cours des dernières années, passant de seulement 600 personnes en 2008 à 3 700 et 2 500 en 2013 et 2014 respectivement. Cela montre probablement que les perspectives d'emploi ont été bien moins affectées par la crise économique en Allemagne que dans nombre d'autres pays européens, comme l'Espagne et l'Italie.

Les flux nets positifs vers l'Italie sont en ligne avec l'augmentation des effectifs des émigrés marocains en Italie entre 2010 et 2014 (voir graphique 1.8 du chapitre 1). Par contre, les flux nets négatifs dans le cas de l'Espagne semblent en désaccord avec une faible augmentation des effectifs pendant la même période. Cette différence pourrait s'expliquer par des flux irréguliers vers l'Espagne qui ne sont pas captés par les données des permis. Il est aussi possible que les effectifs en termes des stocks reflètent en premier lieu

l'évolution du nombre des émigrés qui sont installés en Espagne depuis quelque temps, tandis que les émigrés très récents sont moins bien couverts par les données. Dans ce cas, la baisse des flux nets vers l'Espagne ne serait pas encore reflétée sur les données des effectifs.

Les flux incluent un nombre considérable de travailleurs saisonniers et peu d'individus en emploi avant la migration

Le graphique 2.5 présente les données recueillies auprès de sources nationales sur la composition des flux migratoires annuels bruts du Maroc vers les principaux pays de destination en 2012 (2011 pour les demandeurs d'asile). Bien qu'on ait peu d'information sur la composition des flux à destination du Royaume-Uni, des États-Unis, des Pays-Bas et de l'Allemagne, le graphique 2.5 montre que les migrants de travail (permanents) et les travailleurs saisonniers représentaient à eux tous près de la moitié des flux migratoires vers la France et l'Italie en 2012. Au Canada et en Belgique, les migrants de travail marocains représentaient environ un quart et un cinquième, respectivement, des flux migratoires en 2012.

Graphique 2.5. Entrées d'émigrés marocains pour quelques catégories de migration, principaux pays de destination en 2012

Entrées de ressortissants marocains (tous âges) par pays de destination, en milliers

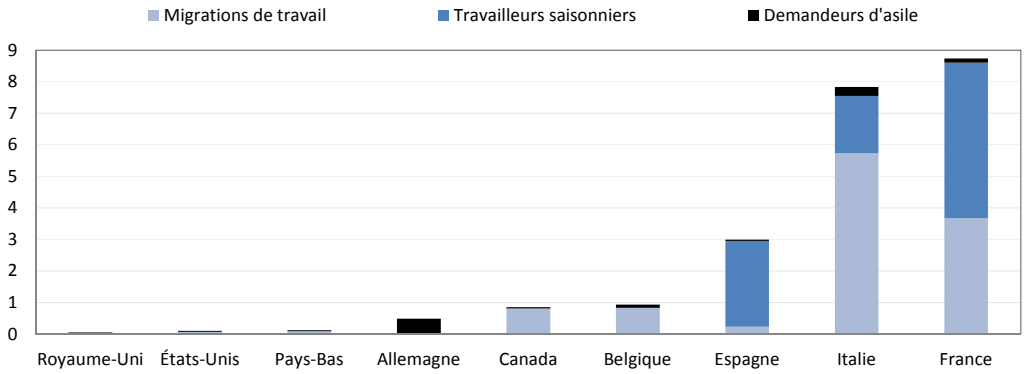

Note : Les données correspondent aux entrées brutes. Cette information n'est pas disponible pour Israël. Les données pour les États-Unis excluent les migrants temporaires.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr et UNHCR (demandeurs d'asile).

Les travailleurs saisonniers occupent une place importante dans les flux migratoires vers les trois premiers pays de destination – à savoir l'Espagne, la France et l'Italie (voir graphique 2.5) : au total, près de 10 000 travailleurs saisonniers ont rejoint ces trois pays en 2012. L'Espagne et la France ont accueilli plus de travailleurs saisonniers que de migrants de travail marocains (permanents) en 2012 : les flux à destination de l'Espagne comptaient 2 700 travailleurs saisonniers contre 200 migrants de travail, et les flux à destination de la France 4 900 travailleurs saisonniers contre 3 700 migrants de travail. À l'inverse, le nombre de demandeurs d'asile originaires du Maroc en 2011 était comparativement réduit, mais a atteint 500 en Allemagne, 300 en Italie et plus de 100 en France et en Belgique. Les demandeurs d'asile représentaient au maximum 10 % (pourcentage observé en Allemagne) des flux migratoires vers les principaux pays de destination.

Les informations recueillies sur les flux migratoires couvrent généralement un nombre très restreint de variables démographiques fondamentales. Il est donc rarement possible d'analyser la composition des flux migratoires au regard des variables socioéconomiques essentielles comme le niveau d'éducation ou la situation sur le marché du travail avant la migration. Pour donner quelques résultats préliminaires, les entrées en provenance du Maroc peuvent être définies approximativement comme les ressortissants d'un pays nord-africain qui résidaient au Maroc l'année précédant leur observation dans un pays de destination (selon une approche utilisée par Ette et Sauer, 2010). Pour 2012, on peut ainsi identifier un échantillon de 22 300 nouvelles arrivées en provenance du Maroc dans l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (voir encadré 1.2 du chapitre 1 pour une description détaillée de cette source de données) à partir d'une question relative au pays de résidence l'année précédente. Les données tiennent également compte de la situation sur le marché du travail l'année précédente et du niveau d'éducation.

Les résultats relatifs à la composition des nouvelles arrivées en provenance du Maroc sont présentés dans le graphique 2.6. En 2012, deux tiers des nouveaux arrivants étaient des femmes, et 63 % avaient moins de 30 ans. Bien qu'une majorité des nouveaux arrivants affiche un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé, 46 % ont un niveau d'éducation faible. Près de 80 % des nouveaux arrivants n'étaient pas en emploi au Maroc. Les nouveaux arrivants comptaient également une majorité de personnes vivant au sein d'un ménage sans enfants et étaient mariées. La part élevée de personnes mariées est peut-être liée à la part élevée de femmes parmi les nouveaux arrivants en 2012. On obtient essentiellement les mêmes résultats lorsque l'échantillon est composé de personnes nées dans un pays d'Afrique du Nord et résidant au Maroc l'année précédente. On peut conclure que les

flux migratoires du Maroc vers les principaux pays de destination en 2012 étaient largement composés de jeunes qui n'avaient pas d'emploi au Maroc. Étant donné la part élevée de femmes et de personnes mariées, il est possible que la plupart des personnes soient entrées dans le cadre d'un regroupement familial avec des hommes déjà établis dans les pays de destination européens (voir par exemple Lievens, 1999).

Graphique 2.6. Composition des entrées de migrants marocains dans les principaux pays de destination européens, 2012

Composition estimée de la population des ressortissants marocains qui viennent d'arriver (tous âges) en France, Espagne, Italie, Belgique et Allemagne

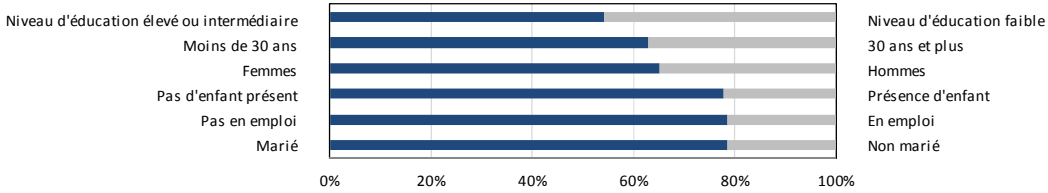

Note : Les entrées de ressortissants marocains sont mesurées par les personnes qui résidaient au Maroc un an auparavant et qui sont ressortissantes d'un pays d'Afrique du Nord (les données disponibles n'offrent pas davantage d'information). Personne n'ayant ces caractéristiques n'a été observé dans les enquêtes aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en 2012. Les données manquantes sont rares et ne sont pas comprise dans les distributions présentées.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur les Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview.

Khachani (2011) souligne qu'au fil des ans, les femmes représentent une part de plus en plus importante des émigrés marocains vers les principaux pays de destination européens. Selon lui, cette tendance reflète la participation croissante des marocaines au marché du travail et à l'emploi salarié : les femmes étant de plus en plus nombreuses à travailler, elles sont également plus susceptibles de chercher des possibilités d'emploi à l'étranger. Dans le cas de l'Algérie, Bouklia-Hassane et Talahite (2015) parviennent à la conclusion que la part des femmes dans les flux migratoires à destination des pays de l'OCDE a augmenté suite à l'évolution des politiques migratoires des pays de destination. Ils identifient également le déséquilibre hommes-femmes particulièrement important parmi les chômeurs en Algérie comme un déterminant de cette évolution, alors que la dévaluation plus importante des compétences féminines dans les pays de destination décourage l'émigration des femmes.

Les intentions d'émigrer restent élevées, notamment parmi les jeunes

Reste à savoir dans quelle mesure les tendances observées en ce qui concerne les récents flux migratoires au départ du Maroc vont se poursuivre ou se modifier à l'avenir. Pour répondre à cette question, on peut utiliser les données relatives au potentiel d'émigration du Maroc, estimé à partir des intentions d'émigration autodéclarées exprimées dans le cadre de l'Enquête mondiale Gallup (voir encadré 1.2 au chapitre 1). Cette source de données peut être utilisée pour analyser les intentions d'émigration de la population marocaine née dans le pays. L'Enquête mondiale Gallup inclut également des variables démographiques, des indicateurs relatifs au niveau d'éducation et un certain nombre d'indicateurs en lien avec l'emploi, ce qui permet d'étudier les corrélations entre ces caractéristiques et les intentions d'émigration.

Les intentions d'émigration autodéclarées sont importantes au sein de la population marocaine née dans le pays. Lorsqu'on leur demande si elles souhaiteraient s'installer à l'étranger de manière permanente si elles en avaient la possibilité, 29 % des personnes interrogées entre 2007 et 2013 répondent qu'elles seraient d'accord (voir graphique 2.7). Ce pourcentage est l'un des plus élevé enregistré dans les pays MENA ; seuls le Liban et la Syrie, déchirés par la guerre, affichent un pourcentage légèrement supérieur (30 et 31 % respectivement). La moyenne était de 22 % pour les pays MENA, ce qui reflète des intentions d'émigration comparativement inférieures dans des pays très peuplés comme l'Égypte, l'Iran et l'Arabie saoudite. Toutefois, la population des pays voisins du Maroc affiche des intentions d'émigration similaires : en Algérie et en Tunisie, 27 % des personnes interrogées souhaiteraient s'installer de manière permanente à l'étranger.

Toutefois, ces intentions ne se concrétisent pas toujours. Parmi les personnes ayant l'intention d'émigrer, seule une petite part déclare qu'elle va effectivement émigrer dans les 12 mois à venir (voir graphique 2.7). Une divergence apparaît ainsi entre les intentions autodéclarées et la réalité, c'est pourquoi il convient de considérer les résultats fondés sur les intentions autodéclarées avec circonspection (voir encadré 2.1). Dans le cas du Maroc, le contraste entre les personnes qui déclarent avoir l'intention d'émigrer et celles qui ont organisé concrètement leur départ est important : bien que le Maroc affiche le troisième pourcentage le plus élevé de la région MENA en termes d'intentions d'émigration autodéclarées, il n'arrive qu'en avant-dernière position pour ce qui est de la concrétisation de ces intentions d'émigration (seule la Jordanie affiche un pourcentage inférieur). Bien qu'au Maroc, 14 % des personnes ayant l'intention d'émigrer aient un projet concret, ce taux atteint 18 % en Tunisie et 26 % en Libye. La moyenne est de 19 % pour l'ensemble de la région MENA. En Algérie, toutefois, la part des personnes ayant un projet concret est aussi faible qu'au Maroc.

Graphique 2.7. Intentions d'émigrer dans les pays MENA, 2007-13

Part de la population née dans le pays (âgée de 15 ans et plus) qui considère émigrer de façon permanente, en pourcentages

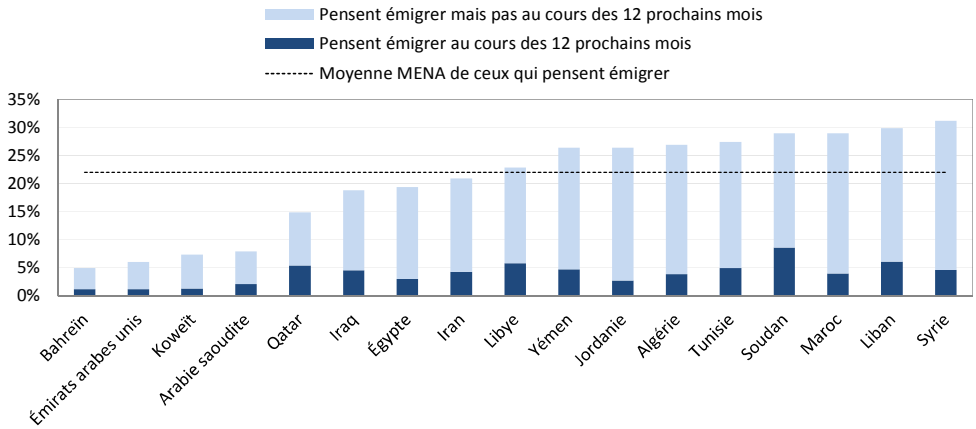

Note : On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». On considère émigrer au cours des 12 prochains mois si l'on répond « oui » à la question : « Envisagez-vous de partir vivre de façon permanente dans un autre pays dans les 12 prochains mois ? ». Les données sur le Maroc sont basées sur les réponses apportées en 2010-13.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Parmi les femmes des pays MENA, la part de celles ayant l'intention d'émigrer tend à être quelque peu inférieure (selon les données de l'Enquête mondiale Gallup). Dans les pays MENA, la part moyenne des femmes ayant l'intention d'émigrer est de 17 %, contre 22 % pour l'ensemble de la population. Au Maroc, 23 % des femmes interrogées ont déclaré avoir l'intention d'émigrer, soit 6 points de pourcentage en moins par rapport à l'ensemble de la population marocaine. Des pourcentages similaires sont encore une fois observés chez les femmes des pays voisins, par exemple 21 % en Libye et 19 % en Algérie. Le classement des pays en fonction des intentions d'émigration des femmes est similaire au classement du graphique 2.7. Le pourcentage de marocaines ayant l'intention d'émigrer compte une fois de plus parmi les plus élevés des pays MENA.

Le pourcentage de jeunes (15-24 ans) ayant l'intention d'émigrer est présenté dans le graphique 2.8. Dans ce groupe d'âge, les pourcentages sont supérieurs à ceux enregistrés dans la population totale, d'où une moyenne de 30 % pour les pays MENA. Au Maroc, 45 % des jeunes déclarent avoir l'intention d'émigrer, le pourcentage le plus élevé après celui de la Tunisie voisine (46 %). Ces pourcentages très élevés sont vraisemblablement liés aux

perspectives d'emploi des jeunes. Kabbani et Kothari (2005) soulignent que le taux de chômage des jeunes des pays MENA est le plus élevé du monde. Au Maroc, ils rapportent une durée de chômage moyenne de trois ans chez les jeunes, qu'ils soient ou non titulaires d'un diplôme universitaire. Boudarbat (2008) constate que ce chômage est en partie dû au fait que les diplômés attendent de trouver un emploi bien payé dans le secteur public. Le peu d'occasions qui s'offrent aux jeunes Marocains, notamment les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, dans leur pays, est probablement l'un des facteurs qui a conduit l'Union européenne à mettre en place des bourses pour les étudiants marocains et à discuter d'un partenariat pour la mobilité avec le gouvernement marocain (voir Fargues et Fandrich, 2012).

Encadré 2.1. Fiabilité des intentions d'émigration autodéclarées

Les données d'enquêtes relatives aux intentions d'émigration autodéclarées se heurtent à un problème : les intentions sont peu représentatives des décisions d'émigration réelles (voir Manski, 1990 pour une analyse générale). Cette divergence peut avoir deux origines. Tout d'abord, la plupart des personnes déclarant avoir l'intention d'émigrer sont susceptibles de ne jamais émigrer. Ensuite, les personnes n'ayant pas déclaré leur intention d'émigrer sont susceptibles d'émigrer quand même, parce qu'elles fuient un conflit ou parce qu'elles sont envoyées à l'étranger dans le cadre d'un transfert intra-entreprise, par exemple. En utilisant des données de panel allemandes, Liebau et Schupp (2011) peuvent comparer les intentions d'émigration autodéclarées d'un individu avec son comportement migratoire réel au cours des années suivantes. Ils constatent que seules 4 % des personnes ayant déclaré avoir l'intention d'émigrer en 1998 avaient effectivement émigré en 2009.

Il existe par ailleurs un facteur de complication : le fait que certaines personnes concrétisent leur intention d'émigrer plutôt que d'autres ne serait pas dû au hasard. Il se pourrait bien que les occasions d'émigration soient le déterminant le plus puissant de l'émigration réelle, plutôt que l'intention. Ces occasions se présentent par le biais d'offres d'emploi ou des réseaux familiaux à l'étranger, par exemple, et certains groupes démographiques sont plus susceptibles de recevoir ces offres ou de disposer de tels réseaux. Dans OCDE (2012), on observe que les divergences entre les intentions d'émigration et l'émigration effective des personnes ayant un niveau d'éducation élevé tendent à être inférieures à la moyenne, tous niveaux de formation confondus. Cela indique que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé ont probablement davantage d'occasions de concrétiser leurs intentions d'émigration.

De même, puisque les employeurs apprécient l'expérience professionnelle et entrent principalement en contact avec des salariés, les personnes qui ont un emploi ont plus de chances de recevoir une offre d'emploi à l'étranger que les chômeurs ou les inactifs. Bien qu'on puisse s'attendre à ce que les intentions d'émigration déclarées soient élevées parmi les chômeurs en raison de leur frustration vis-à-vis du marché du travail local, l'émigration réelle risque d'être particulièrement faible dans ce groupe du fait de ses possibilités d'émigration très limitées. Dans de nombreux cas, les intentions d'émigration sont fondées sur des attentes individuelles relatives à la vie à l'étranger, et ces attentes peuvent être déçues, d'où des tentatives avortées de mettre les intentions d'émigration en pratique. En réponse à ces difficultés liées aux intentions d'émigration autodéclarées, Morwitz (2001) définit des méthodes pour éliminer les biais et suggère d'accorder plus de poids aux intentions de ceux qui ont déjà émigré avec succès par le passé.

Encadré 2.1. Fiabilité des intentions d'émigration autodéclarées *(suite)*

Un biais peut déjà survenir au moment de la réalisation de l'enquête : le fait qu'une personne réponde ou non à la question relative à ses intentions d'émigration peut être corrélé au fait d'avoir des intentions d'émigration (comparativement) fortes. Les données de l'Enquête mondiale Gallup, par exemple, enregistrent également les refus de répondre et la réponse « je ne sais pas ». Les hypothèses quant à la manière de comptabiliser ces réponses, le cas échéant, peuvent influencer les résultats. (Les chiffres sur les intentions d'émigration présentés dans le présent chapitre sont des pourcentages d'un total de base qui inclut les personnes ayant refusé de répondre ou ayant répondu « je ne sais pas ».)

En reliant les intentions d'émigration aux caractéristiques et opinions individuelles indiquées dans l'enquête, on peut obtenir certaines indications sur les raisons de l'émigration. Toutefois, il est rarement possible de comparer ces indications aux raisons qui ont effectivement conduit à l'émigration : les personnes qui émigrent sortent presque toujours de l'échantillon de l'enquête, et il serait très coûteux de suivre un nombre suffisant d'entre elles à l'étranger (voir Schupp et al., 2008). L'Enquête mondiale Gallup ne permet pas non plus de déterminer comment les caractéristiques ou les opinions d'une personne donnée influencent l'émigration qui s'ensuit. En raison de la portée internationale de l'enquête, toutefois, les caractéristiques et les opinions des émigrés peuvent être comparées à celles des personnes qui déclarent avoir l'intention d'émigrer, et des personnes qui déclarent avoir l'intention de rester (voir graphique 2.10).

Graphique 2.8. Intentions d'émigrer parmi les 15-24 ans dans les pays MENA, 2007-13

Part de la population née dans le pays âgée de 15 à 24 ans qui considère émigrer, en pourcentages

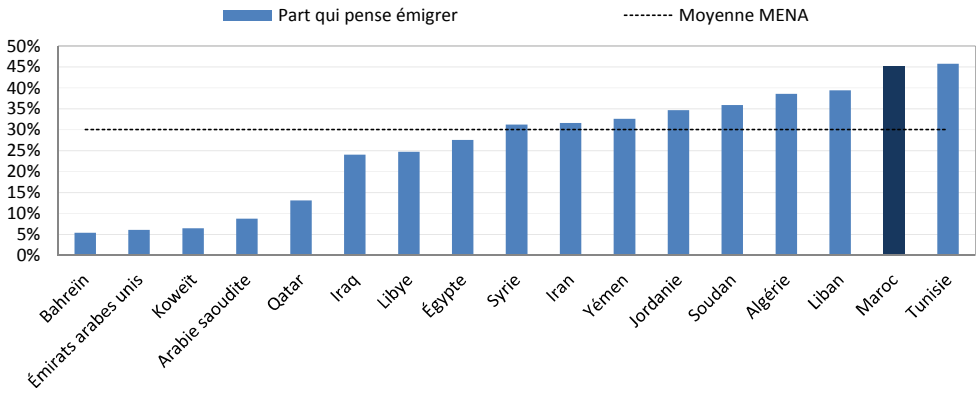

Note : On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». Les données sur le Maroc sont basées sur les réponses apportées en 2010-13.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Une enquête sur les intentions d'émigration réalisée au Maroc par la Fondation européenne pour la formation (FEF) a utilisé des données différentes, mais est parvenue à des conclusions similaires aux résultats obtenus à partir des données de l'Enquête mondiale Gallup. Dans l'échantillon analysé par la FEF (2013a), la part des femmes ayant l'intention d'émigrer était inférieure à celle des hommes (35 contre 48 %). La part des intentions d'émigration était élevée parmi les jeunes, alors qu'elle était comparativement faible parmi les personnes mariées et celles avec enfants. L'étude met également en évidence une divergence particulièrement importante au Maroc entre les intentions d'émigration et la capacité à mettre ces intentions en pratique (voir FEF, 2013b).

Dans la même enquête, la France a été citée particulièrement souvent parmi les pays de destination souhaités, suivie de l'Espagne et de l'Italie (voir FEF, 2013a). L'Enquête mondiale Gallup des années 2007-13 obtient des résultats très proches : lorsque les personnes ayant l'intention d'émigrer indiquent où elles souhaiteraient s'établir, 29 % citent la France, 15 % l'Italie et 14 % l'Espagne (voir OCDE, 2015). Ces résultats expliquent la forte prédilection des Marocains pour les pays de destination européens par le passé (voir chapitre 1). À l'inverse, pour la région MENA dans son ensemble, les trois destinations les plus fréquemment citées selon OCDE (2015) sont l'Arabie saoudite (14 %), la France (12 %) et les États-Unis (9 %).

La situation sur le marché de l'emploi marocain est la principale cause du niveau élevé des intentions d'émigration

L'Enquête mondiale Gallup demande aux personnes déclarant avoir l'intention d'émigrer de préciser ce qu'il faudrait changer dans leur pays d'origine pour qu'elles décident de rester. Les réponses données au Maroc sont présentées dans le graphique 2.9 et mettent en évidence le rôle de la situation économique et de la situation sur le marché du travail : plus de 60 % des réponses suggèrent qu'une plus grande disponibilité des emplois ou des emplois de meilleure qualité au Maroc pousseraient ces personnes à reconsidérer leur intention d'émigrer. Le poids de cette réponse est encore renforcé par le fait que la deuxième réponse la plus fréquente – donnée par 15 % des répondants – a trait à l'amélioration de la situation économique, qui est sans doute liée à la disponibilité et à la qualité des emplois. Certains répondants citent également le manque d'accès à l'éducation et l'atteinte aux libertés individuelles.

Graphique 2.9. Changements qui devraient se produire au Maroc pour que l'émigrant potentiel reste, 2010-13

Réponses à l'enquête en pourcentages

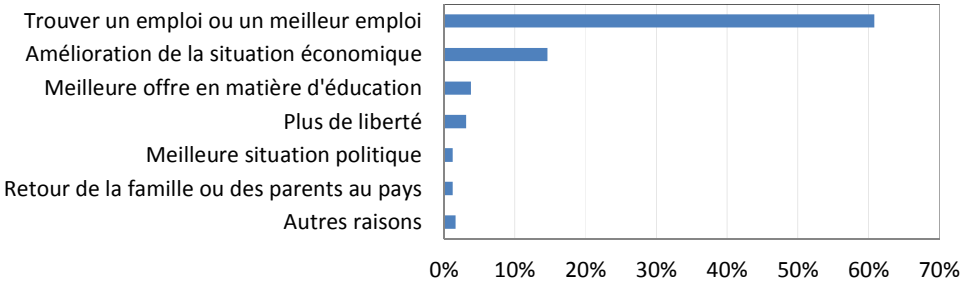

Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc (N=260, dont 36 qui n'ont pas répondu à la question).

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Certains résultats de l'Enquête mondiale Gallup reflètent bien l'importance accordée aux perspectives d'emploi par les personnes établies au Maroc qui déclarent avoir l'intention d'émigrer. Le graphique 2.10 présente les différences entre les réponses données aux questions liées à l'emploi par les personnes ayant et celles n'ayant pas l'intention d'émigrer. Parmi celles ayant l'intention d'émigrer, des parts comparativement faibles de répondants se déclarent satisfaits de leur emploi actuel (41 %), de la disponibilité d'emplois de bonne qualité (18 %) ou de leur revenu (20 %). Le graphique 2.10 inclut les réponses des émigrés marocains à ces mêmes questions, et une part comparativement élevée d'entre eux sont satisfaits de leur emploi et de la disponibilité des emplois – bien que ce ne soit pas le cas pour leurs revenus. Bien que les émigrés marocains soient également plus satisfaits de la liberté dont ils disposent pour mener leur vie, on ne relève pas de différence à cet égard entre les répondants ayant ou non l'intention de quitter le Maroc. À l'inverse, les répondants résidant au Maroc sont plus nombreux que les émigrés marocains à penser qu'ils peuvent améliorer leur situation en travaillant dur. Globalement, les répondants établis au Maroc et ayant l'intention d'émigrer tendent à être moins satisfaits que ceux qui n'ont pas l'intention d'émigrer et les émigrés marocains.

Graphique 2.10. Opinions des personnes nées au Maroc, observées au Maroc et à l'étranger, 2010-13

Réponses à l'enquête des personnes nées au Maroc en pourcentages

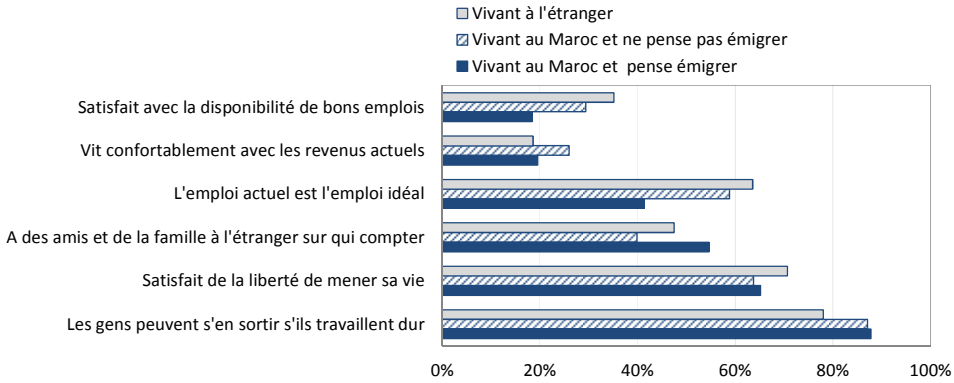

Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc qui considèrent émigrer (N varie entre 1 100 et 1 600 sauf à la question sur l'emploi idéal pour laquelle N=550) ; des personnes nées et résidentes au Maroc qui ne considèrent pas émigrer (N varie entre 3 500 et 4 300 sauf à la question sur l'emploi idéal pour laquelle N=1 700) ; et des personnes nées au Maroc qui vivent à l'étranger (N varie entre 400 et 550 sauf aux questions sur l'emploi idéal et sur la disponibilité de bons emplois pour lesquels N=200 et N=300 respectivement).

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Le graphique 2.10 présente également les réponses à la question de la présence d'amis ou de réseaux familiaux à l'étranger. La part des répondants indiquant disposer de tels réseaux est plus élevée parmi les personnes résidant au Maroc et ayant l'intention d'émigrer (55 %), et plus faible parmi les personnes résidant au Maroc et n'ayant pas l'intention d'émigrer (40 %). Ce lien entre les réseaux à l'étranger et l'intention d'émigrer peut se matérialiser de différentes façons : la présence de tels réseaux peut instiller l'idée de partir à l'étranger, et l'absence de tels réseaux peut également décourager toute volonté d'émigration, puisqu'elle peut être difficile à concrétiser sans aide à l'étranger. Heering et al. (2004) constatent que les réseaux familiaux à l'étranger influencent tout particulièrement les intentions d'émigrer des Marocaines. Bien que l'effet soit également positif pour les Marocains, leur intention d'émigrer semble dépendre davantage du fait qu'il soit considéré normal ou non d'émigrer à l'étranger dans leur région.

Le graphique 2.11 présente la part des répondants ayant l'intention d'émigrer parmi les individus en emploi, les chômeurs et les inactifs. Les chômeurs sont ceux qui déclarent le plus souvent avoir l'intention d'émigrer. Les individus en emploi semblent avoir moins souvent cette intention, et les inactifs encore moins souvent. Toutefois, comme avancé dans l'encadré 2.1,

les individus en emploi ont vraisemblablement plus souvent l'occasion d'émigrer, alors que les intentions comparativement élevées des chômeurs risquent de se heurter à d'importantes restrictions dans la pratique. Par rapport à d'autres pays MENA, la part des individus en emploi ayant l'intention d'émigrer ne semble pas particulièrement élevée : établie à 27 % en 2007-13, elle n'est pas loin de la moyenne des pays MENA (23 %) et est à peu près égale aux pourcentages enregistrés en Tunisie (27 %) et en Algérie (26 %).

L'intention d'émigration varie largement avec le niveau d'éducation. Les personnes possédant un niveau d'éducation intermédiaire affichent la plus forte intention d'émigrer, suivies des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (voir graphique 2.12). Les tendances enregistrées pour chaque niveau d'éducation sont vraisemblablement liées aux perspectives d'emploi au Maroc : les intentions d'émigration comparativement élevées des personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire peuvent indiquer qu'elles se heurtent à des difficultés frustrantes sur le marché du travail, malgré leurs qualifications. Les personnes ayant un niveau d'éducation faible sont particulièrement enclines à rencontrer de telles difficultés, mais leurs résultats sont probablement plus conformes à leurs attentes. Les personnes possédant un niveau d'éducation élevé sont également susceptibles d'être frustrées, mais peuvent être plus optimistes quant à leurs chances de trouver finalement un emploi que celles possédant un niveau d'éducation intermédiaire.

Graphique 2.11. Personnes nées au Maroc qui considèrent quitter le Maroc, selon leur situation sur le marché du travail, 2011-13

Pourcentages de la population née dans le pays âgée de 15 ans et plus

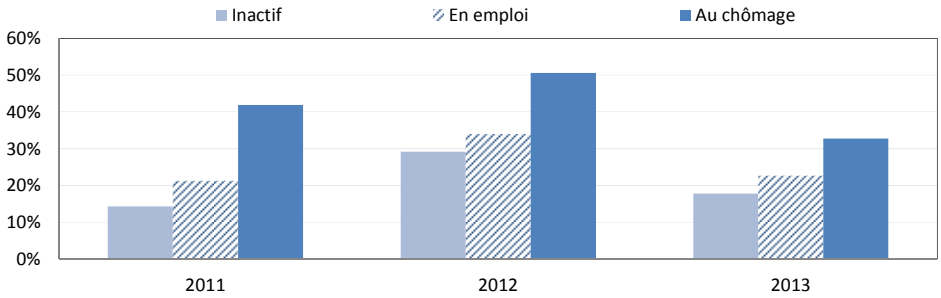

Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc dans les années 2011-13 ; cette information n'est pas disponible en 2010. On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». N=1 300 pour les personnes en emploi, N=500 pour les personnes au chômage, et N=2 700 pour les personnes inactives. Les réponses « Je ne sais pas » et « Refus de répondre » sont comprises dans la base de calcul du pourcentage.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Graphique 2.12. Personnes nées au Maroc qui considèrent quitter le Maroc, selon leur niveau d'éducation, 2010-13

Pourcentages de la population née dans le pays âgée de 15 ans et plus

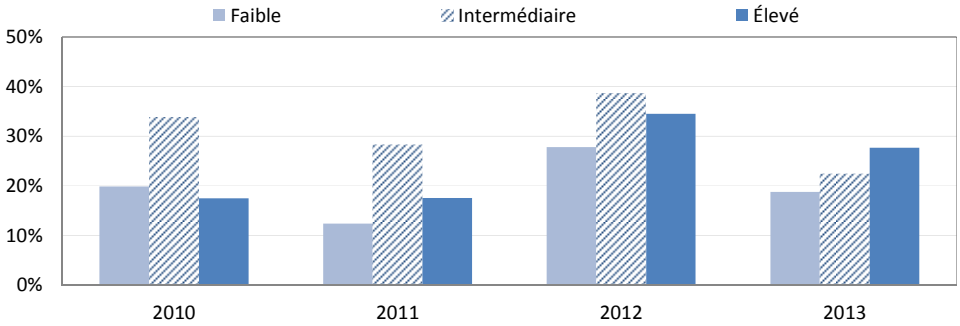

Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes au Maroc dans les années 2010-13. On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». Un « niveau d'éducation faible » fait référence à un niveau d'éducation primaire complet voir inférieur (jusqu'à huit années d'enseignement élémentaire), « intermédiaire » à un niveau entre le secondaire et au plus trois années d'enseignement supérieur (entre 9 et 15 années d'enseignement), et « élevé » à un niveau d'études supérieures qui correspond à au moins quatre années après le lycée sanctionnées par un diplôme. N=3 500 pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible, N=2 050 pour les personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire, et N=400 pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Les réponses « Je ne sais pas » et « Refus de répondre » sont comprises dans la base de calcul du pourcentage.

Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Toutefois, les intentions d'émigration déclarées par les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, à l'instar de celles déclarées par les individus en emploi, ne sont pas forcément un bon indicateur de leur comportement d'émigration réel. En termes d'intentions d'émigration de ce groupe, le Maroc se classe au septième rang en pourcentage (30 % pour les années 2007-13, voir OCDE, 2015) dans la région MENA, pas loin de la moyenne régionale (27 %). À l'inverse, le taux d'émigration réel des personnes ayant un niveau d'éducation élevé au Maroc en 2010/11 était le deuxième de la région MENA – après la Syrie – et était supérieur au taux d'émigration global du Maroc (voir OCDE, 2015). Cela suggère que les émigrés font l'objet d'une sélection par niveau d'éducation, dans une plus large mesure que ne l'indiquent les résultats fondés sur les intentions d'émigration, mais conformément à certains résultats empiriques sur l'autosélection des émigrés (voir par exemple Borjas et al., 2015).

FEF (2013a) a mis en évidence les mêmes corrélations entre les intentions d'émigration et les variables rendant compte des perspectives

d'emploi, de la situation dans l'emploi ou du niveau d'éducation. On a constaté que les personnes possédant un niveau d'éducation intermédiaire sont celles qui ont le plus l'intention d'émigrer, alors que celles possédant un niveau d'éducation élevé sont celles qui ont le moins l'intention d'émigrer. Toutefois, les réponses suggèrent que la capacité à mettre en œuvre ces projets augmente avec le niveau d'éducation, alors que le revenu du ménage ne semble pas représenter une contrainte. Bien que les personnes sans emploi aient dans une certaine mesure moins l'intention d'émigrer que les celles en emploi, FEF (2013a) met en évidence des facteurs liés à l'emploi : les raisons avancées par les répondants ayant l'intention d'émigrer sont une amélioration attendue de leur situation économique (citée par 30 % d'entre eux), le chômage (23 %) ou le souhait de trouver un travail mieux rémunéré (12 %). Quelque 90 % des répondants ayant l'intention d'émigrer attendent une amélioration financière en cas d'émigration, espèrent acquérir des compétences à l'étranger et croient pouvoir bénéficier de meilleures possibilités d'emploi au Maroc après leur retour. Bien qu'un petit nombre de répondants seulement ait émis le souhait d'étudier à l'étranger, il semble qu'il s'agisse d'une autre motivation importante pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé.

En conclusion, les flux migratoires totaux du Maroc vers les pays de l'OCDE ont chuté au cours des dernières années, principalement en raison de la baisse des flux vers l'Espagne. Bien que les flux d'émigrés marocains vers la plupart des pays de destination aient également diminué, les flux vers d'autres pays de destination ont augmenté, alors qu'ils étaient particulièrement bas auparavant. En 2012, les flux vers les principaux pays de destination européens étaient composés dans une large mesure de travailleurs saisonniers ou de migrants de travail, alors qu'un petit nombre d'émigrés composant ces flux occupaient précédemment un emploi au Maroc. Cela indique que le travail est un important motif d'émigration vers l'Europe. Les futures émigrations vers l'Europe apparaissent potentiellement importantes, sur la base des parts comparativement élevées de la population marocaine déclarant avoir l'intention d'émigrer. Cette intention est particulièrement forte chez les jeunes et les chômeurs, soulignant une fois de plus les motivations professionnelles. Les réponses aux enquêtes suggèrent également que la disponibilité des emplois au Maroc est le facteur qui influence le plus les intentions d'émigration.

Références

Arango, J. et F. González Quiñones (2009), « The Impacts of the Current Financial and Economic Crisis on Migration in the Spain-Morocco Corridor », Institut universitaire européen, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Florence.

Borjas, G.J., I. Kauppinen et P. Poutvaara (2015), « Self-Selection of Emigrants: Theory and Evidence on Stochastic Dominance in Observable and Unobservable Characteristics », *NBER Research Working Paper*, n° w21649, Cambridge, États-Unis.

Boudarbat, B. (2008), « Job-Search Strategies and the Unemployment of University Graduates in Morocco », *International Research Journal of Finance and Economics*, vol. 14, pp. 15-33.

Bouklia-Hassane, R. et F. Talahite (2015), « La féminisation de l'immigration algérienne dans les pays de l'OCDE au tournant du XXIe siècle ».

Chandon, P., V.G. Morwitz et W.J. Reinartz (2005), « Do Intentions Really Predict Behavior? Self-generated Validity Effects in Survey Research », *Journal of Marketing*, vol. 69, pp. 1-14.

Ette, A. et L. Sauer (2010), *Auswanderung aus Deutschland. Daten und Analysen zur internationalen Migration deutscher Staatsbürger*, Springer VS, Wiesbaden.

Fargues, P. et C. Fandrich (2012), « Migration after the Arab Spring », EUI Migration Policy Centre.

FEF – Fondation européenne pour la formation (2013a), « Migration et compétences. Le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc ».

FEF (2013b), « Migration and Skills in Armenia, Georgia and Morocco ».

FRONTEX (2016), « Western Balkans. Annual Risk Analysis 2016 », Risk Analysis Unit, Varsovie, http://dx.doi.org/10.2819/26487.

Heering, L., R. van der Erf et L. van Wissen (2004), « The Role of Family Networks and Migration Culture in the Continuation of Moroccan Emigration: A Gender Perspective », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, pp. 323-337. http://dx.doi.org/10.1080/1369183042000200722.

Kabbani, N. et E. Kothari (2005), « Youth Unemployment in the MENA Region: A Situational Assessment », *World Bank SP Discussion Paper*, n° 0534, Washington, DC.

Khachani, M. (2011), « Genre et migration au Maroc », CARIM notes d'analyse et de synthèse 2011/19.

Lahlou, M. (2015), « Morocco's Experience of Migration as a Sending, Transit and Receiving Country », *Istituto Affari Internazionali Working Paper* n° 15/2015.

Liebau, E. et J. Schupp (2011), « Considering Emigration: German University Graduates Are Moving Abroad – But Only Temporarily », *DIW Weekly Report*, vol. 1/2011.

Lievens, J. (1999), « Family-Forming Migration from Turkey and Morocco to Belgium: The Demand for Marriage Partners from the Countries of Origin », *International Migration Review*, vol. 33, pp. 717-744, http://dx.doi.org/10.2307/2547532.

Manski, C. (1990), « The Use of Intentions Data to Predict Behavior: A Best-case Analysis », *Journal of the American Statistical Association*, vol. 85, pp. 934-940.

Morwitz, V. G. (2001), « Methods for Forecasting from Intentions Data », in J. S. Armstrong (dir. pub.), *Principles of Forecasting*, Kluwer Academic Publishers, Norwell, États-Unis, pp. 33-56.

Natter, K. (2014), « The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000–2007): Political Rationale and Policy Processes », *International Migration* vol. 52, pp. 15-28, http://dx.doi.org/10.1111/imig.12114.

OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr.

OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264178069-fr.

Schupp, J. et al. (2008), « Leben außerhalb Deutschlands: eine Machbarkeitsstudie zur Realisierung von Auslandsbefragungen auf Basis des Sozio-ökonomischen Panels (SOEP) », SOEP Papers on Multidisciplinary Panel Data Research, n° 120.

Wahba, J. (2013), « Return Migration Policies », in J. Wahba (dir. pub.), *Return Migration in South Mediterranean Countries: Determinants, Impact and Policy Implications*, rapport FEMISE, pp. 108-134.

Références des bases de données

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

Enquête mondiale Gallup, http://www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview.

Annexe 2.A1
Tableaux supplémentaires

Tableau 2.A1.1. Entrées brutes de ressortissants marocains dans les pays de l'OCDE, 2002-14

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	6 490	6 272	4 868	4 390	3 570	3 179	3 374	3 925	3 762	4 370	5 024	6 666	5 223
Australie	29	41	40	36	48	48	60	48	41	67	56	87	75
Autriche	132	135	178	153	132	139	178	184	167	194	194	250	249
Belgique	8 495	8 444	8 014	7 106	7 488	7 831	8 221	9 093	9 754	8 491	5 852	4 687	4 767
Canada	4 057	3 243	3 471	2 692	3 110	3 789	3 907	5 222	6 242	4 399	3 878	3 261	2 492
Chili	1	7	7	4	5	6	12	11	11	14	17	18	0
Corée	95	103	62	49	40	39	74	80	65	89	90	139	186
Danemark	102	67	52	49	66	102	92	104	93	84	57	103	114
Espagne	40 172	41 171	73 380	82 519	78 512	84 978	93 623	61 766	30 169	27 978	22 444	20 516	20 163
États-Unis	3 387	3 137	4 128	4 411	4 949	4 513	4 425	5 447	5 013	4 399	3 656	3 336	3 605
Finlande	50	60	73	61	82	77	92	101	63	87	81	112	119
France	21 778	22 554	22 162	19 976	23 012	22 084	22 558	21 603	20 110	18 765	19 790	20 049	21 104
Hongrie	0	0	0	8	12	4	22	33	14	26	17	14	21
Islande	15	6	7	20	18	8	14	7	5	8	7	8	6
Israël	87	115	69	75	53	48	42	25	35	40	45	37	48
Italie	15 327	40 821	34 792	26 057	21 784	23 483	37 275	33 128	29 960	23 885	19 590	19 568	17 637
Japon					119	127	163	142	164	121	182	156	247
Luxembourg	48	56	45	50	51	72	78	56	80	56	78	82	97
Mexique						6	14	27	19	26	15	35	33
Nouvelle-Zélande	7	10	8	10	4	11	7	9	4	10	7	7	6
Norvège	189	135	131	130	129	133	122	114	123	123	121	139	123
Pays-Bas	4 919	4 497	3 301	2 077	1 713	1 233	1 465	1 680	1 632	1 841	1 432	1 469	1 405
Pologne				65	84	88	144	181	156	175	217	168	107
Portugal							190	109	259	242	173	166	127
République slovaque	0	3	7	3	9	3	12	3	8	10	2	2	1
République tchèque		24	19	19	29	34	21	25	14	9	15	20	25
Slovénie							3	1	4	3	1	3	1
Suède	218	263	239	234	345	376	459	400	421	416	475	521	541
Suisse									730	619	505	542	492
Total	105 598	131 164	155 053	150 194	145 364	152 411	176 647	143 524	109 118	96 547	84 021	82 161	79 014

Note : Les données correspondent aux entrées brutes annuelles de ressortissants marocains tous âges confondus. Les cellules vides dans le tableau indiquent que l'information est manquante. L'information n'est pas disponible pour l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, le Royaume-Uni et la Turquie.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

Tableau 2.A1.2. Entrées nettes de ressortissants marocains dans quelques pays de l'OCDE, 2002-14

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Allemagne	3 585	3 123	1 353	1 266	1 513	1 040	609	1 273	1 336	2 095	2 651	3 673	2 456
Australie			25	16	30	26	37	24	30	43	33	60	
Autriche	85	85	127	84	52	53	67	48	22	72	72	120	67
Belgique	8 068	7 858	7 277	6 303	6 854	7 109	7 376	8 300	9 028	7 477	4 338	2 839	3 245
Corée		31							- 4	30		56	74
Danemark	88	42	26	33	42	81	57	87	70	60	16	81	
Espagne	39 388	40 237	67 945	75 119	63 194	53 410	59 849	28 922	- 7 493	- 14 253	- 21 979	- 26 947	- 12 314
Finlande	35	52	63	56	77	65	81	88	57	82	77	103	107
Hongrie				8	10	3	21	33	8	14	14	10	21
Islande	15	2	6	20	18	1	1	3		3	5	6	4
Italie	14 724	40 066	34 015	25 028	20 686	22 473	36 229	31 950	27 781	22 124	17 630	17 150	
Japon					29	22	35	15	150	20	34	26	29
Luxembourg	31	44	27	36	40	53	63	36	66	41	56	55	70
Nouvelle-Zélande			7	9	2			5	3	10	6	7	5
Norvège	166	92	66	78	100	106	103	114	98	89	82	109	97
Pays-Bas	4 026	3 498	2 307	1 079	706	413	604	1 051	1 024	1 340	702	966	923
République slovaque		1	2	3	8	2	8	- 5		8	1		
République tchèque									12		13	12	14
Suède	195	229	209	211	307	319	425	368	372	385	423	461	482
Suisse									547	392	324	356	318

Note : Les données correspondent à la différence entre les entrées brutes annuelles et les sorties brutes annuelles de ressortissants marocains tous âges confondus. Les cellules vides dans le tableau indiquent que l'information est manquante.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

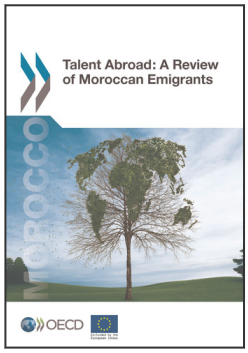

Extrait de :

Talent Abroad: A Review of Moroccan Emigrants

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264264281-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Tendances récentes de l'émigration marocaine », dans *Talent Abroad: A Review of Moroccan Emigrants*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264264304-5-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.